

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 27 novembre – 1 décembre 2017

Questions spécifiques aux espèces

Éléphants (Elephantidae spp)

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR L'INITIATIVE
DE PROTECTION DES ÉLÉPHANTS

1. Le présent document a été soumis par la République fédérale démocratique d'Éthiopie, qui assure la présidence de l'Initiative de protection des éléphants (IPE) conduite par les chefs d'États, au nom des autres États membres de l'IPE. Au jour de la remise du présent document, les États membres de l'IPE étaient les suivants : la République d'Angola, du Botswana, du Congo, de Côte d'Ivoire, du Gabon, de Gambie, du Kenya, du Libéria, du Malawi, de l'Ouganda, de la Sierra Leone, de Somalie, du Soudan du Sud et du Tchad, la République fédérale démocratique d'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie. Tous les États membres de l'IPE, à l'exception de la Gambie, sont également des États de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique.
2. En juillet 2014, le document SC65 Doc. 42.5 informait le Comité permanent qu'à la Conférence de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages, cinq États avaient convenu de prendre la tête de la lutte contre le braconnage des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire, et avaient lancé l'IPE. Ces cinq pays fondateurs de l'IPE sont le Botswana, le Tchad, l'Éthiopie, le Gabon et la Tanzanie. En outre, 11 États africains se sont engagés à les rejoindre pour œuvrer ensemble à la réalisation des objectifs de l'IPE, et plusieurs organisations internationales et ONG ont, elles aussi, apporté leur soutien pour faciliter la mise en place rapide de l'IPE dans les pays de l'aire de répartition.
3. Le texte intégral de l'IPE est joint en annexe 1 au présent document. On peut résumer ainsi les objectifs de l'Initiative :
 - a) apporter un financement immédiat et à long terme pour traiter la Crise des éléphants par le biais de la mise en œuvre complète et rapide du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (approuvé par les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et la 15^e session de la Conférence des Parties à la CITES), en mobilisant le soutien du secteur public et privé par le biais de la création d'un fonds à long terme;
 - b) fermer le marché national de l'ivoire dans les États participants qui en possèdent encore un ;
 - c) observer un moratoire d'au moins 10 ans avant tout réexamen de la reprise des échanges internationaux, et ensuite jusqu'à ce que les populations d'éléphants d'Afrique ne soient plus menacées ; et
 - d) accepter de mettre tous les stocks d'ivoire à l'abri de tout usage commercial.
4. En janvier 2016, le document SC66 Doc. 47.6 « Mise à jour sur l'Initiative de protection des éléphants »¹, soumis par Botswana, l'un des pays fondateurs de l'IPE, fournissait une note sur les progrès accomplis par

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

¹ [SC66 Doc. 47.6: Mise à jour sur l'Initiative de protection des éléphants](#)

l'IPE, et demandait au Comité permanent de saluer ces avancées, tout en se félicitant de l'appui international grandissant que des gouvernements, des ONG et des OIG du monde entier apportent à l'IPE.

5. Dans le document SC66 Sum. 3 (Rev.1), « Le Comité permanent prend note et accueille favorablement l'Initiative de protection des éléphants (EPI - *Elephant Protection Initiative*) ; note que les États membres de l'EPI encouragent les autres États de l'aire de répartition à les rejoindre pour travailler vers les objectifs mentionnés ci-dessus ; et encourage les États situés en dehors de l'aire de répartition, les organisations internationales et les ONG qui ne l'ont pas encore fait, à apporter un soutien technique et financier, afin de faciliter la mise en œuvre rapide du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. »²
6. Le document SC66 Doc. 47.6 notait aussi un consensus grandissant contre le commerce de l'ivoire, et des mesures énergiques prises par les pays pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire et le trafic des espèces sauvages quel qu'il soit. L'EPI continue à tirer parti de cette dynamique en réunissant États et des partenaires non étatiques dans une initiative commune visant à agir pour mettre un terme au braconnage des éléphants et au commerce illicite de l'ivoire.
7. L'Éthiopie, au nom des États membres de l'EPI, salue :
 - a) les mesures prises par l'Angola, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Malawi, la Sierra Leone, la Somalie et le Sud-Soudan pour adhérer à l'EPI depuis la 66^e session du Comité permanent ;
 - b) les mesures prises par les États-Unis et la République populaire de Chine depuis la déclaration commune du 25 septembre 2015 du Président Barak Obama et du Président Xi Jinping, sur leur engagement commun à « décréter l'interdiction presque totale des importations et exportations d'ivoire, notamment en imposant des restrictions importantes et rapides sur l'importations d'ivoire sous forme de trophées de chasse, et de prendre des mesures radicales et opportunes pour arrêter le commerce national de l'ivoire », ainsi que les mesures prises par la République populaire de Chine conformément à son engagement, annoncées le 30 décembre 2016³, visant à fermer son marché intérieur d'ici la fin de 2017⁴ ;
 - c) les mesures prises par la RAS de Hong Kong, République populaire de Chine, qui a interdit les importations et les exportations d'ivoire, et a annoncé qu'elle s'était fixé un délai de cinq ans pour fermer son marché intérieur de l'ivoire⁵;
 - d) la promesse faite par la France en mai 2016 de mettre en place l'interdiction de tout commerce d'ivoire sur son territoire et d'inviter les autres pays d'Europe à faire de même ;
 - e) le soutien officiel apporté à l'EPI par 25 grandes ONG de conservation (figurant ci-après à l'annexe 2);
 - f) l'appui énergétique fourni à l'EPI par la communauté multilatérale, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale ;
 - g) la décision du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), qui s'est tenu à Hawaï en septembre 2016, d'engager « les gouvernements des pays dans lesquels il existe un marché intérieur légal de l'ivoire d'éléphant ou quelque commerce intérieur que ce soit de l'ivoire d'éléphant, de prendre toutes les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour fermer leurs marchés intérieurs sur lesquels interviennent des échanges commerciaux d'ivoire d'éléphant brut ou travaillé » et prenant acte de l'EPI⁶ ; et
 - h) la décision prise par les Parties à la CITES à la 17^e session de la Conférence des Parties, de recommander que « toutes les Parties et les non-Parties sous la juridiction desquelles existe un marché intérieur légal d'ivoire contribuant au braconnage ou au commerce illégal, prennent toutes les mesures

² [Sc66 Sum. 3 \(Rev. 1\): Résumé – Matin](#)

³ [Wcs News Releases: China Announcement Of Domestic Ivory Ban In 2017 - English Translation](#)

⁴ [Joint Press Release: China Moves Ahead With Its Closure Of Domestic Ivory Market As Witnessed By The Cites Secretary General](#)

⁵ [Hong Kong Legislative Council Panel on Environmental Affairs: Proposed Plan for Phasing out the Local Trade in Elephant Ivory](#)

⁶ [Motion 007 – Fermer le marché intérieur de l'ivoire](#)

nécessaires, législatives, réglementaires et de lutte contre la fraude pour fermer, de toute urgence, ce marché intérieur au commerce de l'ivoire brut et travaillé »⁷.

8. Un solide mécanisme de gouvernance de l'EPI, dirigé par l'Afrique, a été approuvé à la réunion d'Addis-Abeba en septembre 2015 : un sommet des chefs d'État, un conseil des ministres des États membres, un Conseil de mise en œuvre composé de 5 cadres techniques nommés par le Conseil, et un Secrétariat (actuellement assuré par les ONG *Stop Ivory* et *Conservation International*) qui relève du Conseil de mise en œuvre. L'Éthiopie, au nom des États membres de l'EPI, invite le Comité permanent à prendre note des mesures ci-après, appliquées par l'entremise de l'EPI, et à les saluer :
- a) élaboration d'un protocole et d'une technologie d'inventaire de l'ivoire normalisés, afin de s'assurer que le processus respecte les exigences de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16) qui, depuis son élaboration, a été utilisée pour 13 inventaires des stocks d'ivoire. En 2016, des missions d'inventaire ont été effectuées au Kenya, au Gabon, au Malawi, au Congo Brazzaville, au Cambodge, au Mozambique, en Angola et en Ouganda. Elles ont permis de répertorier 18,37 tonnes d'ivoire, et de former à l'utilisation du protocole d'inventaire 133 membres des services chargés des espèces sauvages et des organismes chargés de faire respecter la loi ; en outre, des cadres supérieurs ont appris à utiliser le logiciel de gestion des stocks mis au point par *Stop Ivory* en partenariat avec les pays membres de l'EPI pays et les organisations partenaires ;
 - b) élaboration de normes et de lignes directrices pour les plans d'action nationaux pour l'éléphant visant à faciliter la mise en œuvre au niveau national du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Dix Plans d'action nationaux pour l'éléphant ont été ou vont être élaborés (qui ont été mis à jour suite aux nombreux commentaires reçus des parties prenantes à cet égard) ;
 - c) allocation de ressources financières croissantes pour la mise en œuvre de ces plans d'action nationaux pour l'éléphant (PANE) : 17 parties prenantes ayant élaboré des projets de conservation prioritaires tirés des PANE dans 10 États de l'aire de répartition ont obtenu un financement complet, et d'autres projets ont été approuvés ;
 - d) approbation en juillet 2016, par le Conseil de mise en œuvre de l'EPI, d'une Stratégie de mobilisation des ressources visant à renforcer la collaboration entre les États membres de l'EPI et la communauté internationale pour garantir la volonté politique et la disponibilité de ressources financières pour la conservation de l'éléphant d'Afrique.
9. Vu le niveau élevé des menaces pesant actuellement sur les éléphants en raison de l'épidémie de braconnage qui sévit actuellement dans la plupart des États de l'aire de l'éléphant d'Afrique, l'implication reconnue des réseaux transnationaux de la criminalité organisée liés au trafic d'ivoire et la dimension planétaire du commerce illégal de l'ivoire, le Comité est invité à :
- a) prendre note de l'Initiative pour la protection des éléphants et de ses réalisations à ce jour ;
 - b) soutenir un processus consultatif entre les États de l'EPI et l'ensemble de la communauté internationale et, le cas échéant, y participer, afin de renforcer le soutien politique et financier aux efforts déployés pour la conservation des éléphants. Encourager les États non membres de l'aire de répartition, les organisations internationales et les ONG qui ne l'ont pas encore fait à apporter leur soutien technique et financier, afin de faciliter la mise en œuvre rapide du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.
 - c) prendre note du Protocole et de la Technologie d'Inventaire de l'ivoire normalisés mis au point par *Stop Ivory* au nom de l'EPI pour aider les Parties à la CITES à mettre en œuvre les recommandations de la résolution Conf. 10.10 (Rév. CoP16)⁸.

⁷ [Fermer le marché intérieur de l'ivoire d'éléphant](#)

⁸ [Résolution Conf. 10.10 \(Rev. CoP16\) Commerce de spécimens d'éléphants](#)



INITIATIVE POUR LA PROTECTION DES ÉLÉPHANTS

NOUS, LES GOUVERNEMENTS DU BOTSWANA, DU TCHAD, DE L'ETHIOPIE, DU GABON, ET DE LA TANZANIE

RECONNAISSONS

1. **La crise frappant les éléphants** : l'abattage illicite des éléphants et le trafic d'ivoire sont devenus incontrôlables dans bon nombre de régions d'Afrique. Ils menacent la survie non seulement des petites populations d'éléphants les plus exposées, mais aussi de celles que l'on croyait hors de danger, ce qui nuit au développement économique de nos pays et menace l'intégrité écologique de nos écosystèmes. Le braconnage et le commerce illégal sont organisés par des réseaux et cartels internationaux criminels qui alimentent la corruption, nuisent à l'état de droit et compromettent la sécurité, sans compter que tout porte à croire qu'ils financent le crime organisé et le terrorisme..
2. Tout **approvisionnement en ivoire**, y compris sur les marchés nationaux légaux, est susceptible d'augmenter les risques pour les populations d'éléphants, pour ceux qui sont chargés de leur protection et pour les communautés humaines isolées et vulnérables.
3. **Le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique** : cet accord entre 38 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, approuvé par les États de l'aire de répartition à la 15^e Conférence des Parties de la CITES et par les Parties à la 16^e Conférence des Parties définit une série d'objectifs et d'actions hiérarchisés qui, s'ils étaient mis en œuvre sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, contribueraient grandement à résoudre la crise actuelle.
4. **La nécessité de mettre en œuvre les 14 Mesures urgentes convenues au Sommet sur l'éléphant d'Afrique** qui s'est tenu à Gaborone, au Botswana, du 2 au 4 décembre 2013.
5. **L'existence de stocks d'ivoire qui s'accumulent** : ils coûtent cher à sécuriser et à entretenir, détournent les ressources limitées allouées à la protection de l'environnement, ils accaparent les financements alloués à la conservation et à la protection des éléphants, ainsi qu'à la lutte contre la fraude liée à ceux-ci, et ils sont susceptibles d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement parallèle et d'alimenter la spéculation.
6. **Les limitations actuellement imposées au commerce international** : les États de l'aire de répartition dont les populations figurent actuellement à l'annexe II de la CITES ne peuvent demander l'autorisation de vendre de l'ivoire avant 2017 au plus tôt, ce qui fait qu'une telle demande ne pourrait être examinée avant la 18^e Conférence des Parties (2019) au plus tôt. Les États de l'aire de répartition dont les populations figurent actuellement à l'annexe I ne peuvent demander l'autorisation de vendre de l'ivoire. Un État figurant à l'annexe I ne peut demander à modifier le classement de ses populations d'éléphants pour descendre en annexe II avant la prochaine Conférence des Parties de la CITES (CoP 17 en Afrique du Sud, en 2016). L'ivoire provenant de saisies ne peut jamais être vendu.

RECONNAISSONS que

7. **Les États de l'aire de répartition ont un besoin urgent d'un soutien financier et technique prolongé** : pour les actions de terrain contre braconnage, pour renforcer et appliquer les lois protégeant les éléphants et réprimant le trafic, pour le partage régional et international des informations et des

efforts de lutte contre la fraude, pour protéger les habitats et pour aider les communautés humaines qui vivent aux côtés des éléphants, plus particulièrement pour leur assurer des moyens d'existence durables et limiter les conflits entre hommes et éléphants.

PROPOSONS

- 8. Une initiative mondialisée, l'« Initiative pour la protection des éléphants », au sein de laquelle les États de l'aire de répartition, les États partenaires, les ONG, les OIG, les citoyens et le secteur privé œuvrent de concert pour :**
 - i. Assurer les financements immédiats et à long terme** pour faire face à la crise frappant les éléphants par la mise en œuvre intégrale et rapide du Plan d'action sur l'éléphant d'Afrique en obtenant le soutien des secteurs public et privé par la création d'un fonds à long terme fournissant un appui financier garanti à tous les États de l'aire de répartitions qui y participent et visant à la mise en œuvre du PAEA en fonction des menaces pesant sur les populations d'éléphants et en fonction des besoins, et à prévoir des financements supplémentaires en fonction des effectifs globaux d'éléphants et de la croissance des populations. Ce fonds doit également financer des programmes de sensibilisation au niveau global, répondre aux besoins divers des communautés humaines en matière de développement, notamment en matière de pauvreté, et financer les actions de conservation au niveau national et la coopération régionale;
 - ii. Fermer les marchés nationaux de l'ivoire dans les États participants qui en possèdent encore un ;**
 - iii. Observer un moratoire d'au moins 10 ans avant tout réexamen de la reprise des échanges internationaux, et ensuite jusqu'à ce que les populations d'éléphants d'Afrique ne soient plus menacées ; et accepter de mettre tous les stocks d'ivoire à l'abri de tout usage commercial.**

CONVIENNENT

- 9. De mener les actions visant à créer un mécanisme financier et administratif contribuant à la réalisation des objectifs de l'Initiative pour la protection des éléphants aussi rapidement que possible, au plus tard à la fin de 2014, en s'appuyant sur les accords et propositions existants, ainsi que sur les structures en place.**
- 10. D'élaborer une initiative visant à fédérer les parcs nationaux et les agences de protection des espèces sauvages en Afrique, afin de partager les connaissances et expériences techniques acquises et encourager la coopération sud-sud pour trouver des solutions africaines à cette crise.**

13/02/2014

NGO declaration of support for the EPI as of August 2017**Coalition of major NGOs joins the Elephant Protection Initiative**

We the undersigned organisations fully support and are pleased to announce our acceptance of the invitation made by the Governments of Botswana, Ethiopia, Chad, Gabon and Tanzania at the London Conference to join the Elephant Protection Initiative.

In doing so, we also join the Governments of Uganda, Malawi, The Gambia, Kenya, The Republic of Congo, Liberia, Angola, Somalia, Sierra Leone, South Sudan and Côte d'Ivoire.

We commit to work together to support the current and future EPI Governments to achieve:

- immediate and longer term funding for the implementation of the African Elephant Action Plan through National Elephant Action Plans ;
- the closure of domestic ivory markets;
- all stockpiles being put beyond economic use ; and
- a moratorium on any consideration of future international ivory trade for at least 10 years and thereafter until African elephant populations are no longer threatened.

We support the call for other Governments, IGOs, NGOs and the private sector to bring together their efforts behind the EPI to secure the future for elephants.

Alexander Rhodes	Chief Executive Officer, Stop Ivory
Michael O'Brien-Onyeka	Senior Vice President – Africa & Madagascar Field Division, Conservation International
Dr Iain Douglas-Hamilton	Chief Executive Officer, Save the Elephants
Dr Cristián Sampere	Chief Executive Officer, The Wildlife Conservation Society
Angela Sheldrick	Chief Executive Officer, David Sheldrick Wildlife Trust
Dr Max Graham & Keith Roberts	CEO & Director of Wildlife Security, Space for Giants
Prof. Jonathan Baillie	Conservation Programmes Director, The Zoological Society of London
Dr Paula Kahumbu	Chief Executive Officer, Wildlife Direct
Santosian Noor	President and Founder, Africa Nomads
Bhavik Shah	President, Big Life Foundation
Mary Rice	Executive Director, The Environmental Investigation Agency
Peter Fearnhead	Chief Executive Officer, African Parks Network
Charlie Mayhew, MBE	Founder and Chief Executive, The Tusk Trust

Jonathan Vaughan	Director, The Lilongwe Wildlife Trust
Daudi Sumba	Vice President of Program Design and Government Relations, African Wildlife Foundation
Azzedine Downes	Chief Executive Officer, International Fund for Animal Welfare
Peter Knights	Co-Founder and Executive Director, WildAid
Dr Christof Schenck	Director, Frankfurt Zoological Society
Mark Rose	Chief Executive Officer, Fauna and Flora International
David Canavan	Chief Executive, RSPCA
Dr. Arend de Haas	Director, African Conservation Foundation
Raabia A. K. Hawa	Executive Director, Ulinzi Africa Foundation
Vladimir Russo	Executive Director, Kissama Foundation
Sir David Richmond	Chief Executive Officer, The Brazzaville Foundation for Peace and Conservation
Ian Saunders	CEO, Tsavo Conservation Group